



Défendre la laïcité... en toute autonomie.

La série de huit séminaires inter-académiques en charge de la formation des futurs relais « *laïcité, mémoire et citoyenneté* » se poursuit. C'est à Lyon et Paris que se sont tenus les derniers en date, avant Fort-de-France le 15 avril prochain. Rappelons que ces séminaires ont pour objet de préparer 1000 formateurs qui devront à leur tour intervenir auprès de tous les personnels de l'Éducation nationale en tant que référents sur le sujet, ce dispositif faisant suite aux attentats du début d'année.

Sans surprise, ces séminaires n'ont apporté aucun élément concret aux participants.

Sans moyens financiers (les formations prévues devront être organisées sur le budget déjà existant des Plans Académiques de Formation) ni proposition pratique (la ministre elle-même ayant déclaré à l'occasion que « *tout ne se règle pas dans des décrets. C'est dans l'animation de proximité que cela se joue* »), le dispositif se contente de parcourir la perspective républicaine de laïcité, dans une approche abstraite, faite d'exposés, conférences, et ateliers d'échange.

Le système compte donc encore une fois sur le savoir-faire et l'implication des seuls personnels qui, maintenant rentrés chez eux, devront trouver, toujours seuls, les clés de la réussite à transmettre à leurs collègues.

La FAEN a d'ailleurs pu constater à plusieurs reprises les effets de **cette nouvelle mentalité qui semble désormais prévaloir au ministère**. Plutôt que de s'impliquer fortement dans l'exécution des missions (ce qui revient à prendre un risque politique) en légiférant, on **prétend que c'est au « terrain » de trouver les solutions, au nom de l'autonomie et de la proximité avec les problèmes**. Attitude doublement dangereuse, hélas, car elle accélère la démission (et donc l'affaiblissement) de l'État, mais nourrit aussi les disparités sur le territoire, selon les réussites ou les échecs aléatoires de telle ou telle expérience locale.

A l'heure où l'autonomie des établissements ne semble plus devoir connaître de limite, la FAEN met en garde contre ces dérives, qui pourraient prochainement s'étendre à tous les dispositifs de formation continue des enseignants.

Lycées : les indicateurs de résultats

Le ministère vient de mettre à jour sa communication promouvant son système d'évaluation des lycées. Dans l'ensemble, **on assiste à un affinement des critères**, ainsi qu'à un grand développement de pédagogie pour accompagner et justifier les choix qui ont été faits. Mais quelle crédibilité doit-on réellement accorder à ce système? **Et surtout, que peut-on espérer d'utile et de positif d'un tel classement, pour nos lycées ?**

- Premier objectif : reprendre la main

L'affinement des critères d'évaluation de la part du ministère cette année dévoile une volonté de reprendre la main sur la presse éducative : en effet, depuis plusieurs années, les journaux et les sites internet n'ont cessé de faire leur fonds de commerce sur la publication annuelle de « palmarès » nationaux ou régionaux, le plus souvent basés sur le seul chiffre trompeur du pourcentage de réussite au baccalauréat. Dès 2013, même le Figaro Education reconnaissait que d'autres paramètres devaient être pris en compte pour évaluer correctement la capacité d'un établissement à faire progresser tous ses élèves sur tout leur cursus (sans pour autant en tenir compte dans ses cartes interactives placardées en première ligne pour attirer le parent...).

Désormais, ce taux de réussite est tempéré par le ministère à l'aide de deux autres critères : le taux d'accès au baccalauréat (probabilité qu'un élève obtienne le bac à l'issue d'une scolarité entière dans le lycée, y compris en redoublant) **et la proportion de bacheliers parmi les sortants** (ce qui fait chuter le score des lycées qui, par exclusions ou

(suite) →



(suite) → réorientations successives, se débarrassent des éléments les plus fragiles en cours de scolarité, menaçant sa précieuse moyenne).

Ce point nous rappelle en effet un enjeu très grave de ce genre de classements : **les modalités choisies ont une influence directe sur les stratégies des lycées**, en matière de sélection ou d'accompagnement des futurs bacheliers, **avec tous les effets pervers que l'on peut craindre.**

- **Aller plus loin : la valeur ajoutée**

Mais le ministère ne s'en tient pas là ; il propose également de chiffrer **le gain éducatif de chaque élève**, en s'appuyant sur des projections statistiques assez perturbantes. Ainsi, chaque élève se voit attribuer une valeur moyenne « espérée » de lui au baccalauréat, en fonction de son origine sociale, de son âge, de son sexe (les filles obtenant en moyenne de meilleurs résultats), de ses précédents résultats au Brevet. Cette valeur est ensuite comparée aux résultats réels obtenus lors de l'examen, **ce qui permet de chiffrer une « plus-value » ou « valeur ajoutée » censée correspondre au fruit des efforts réalisés par l'établissement sur l'élève.** Un peu comme si celui-ci était un fond de tarte sur lequel l'équipe éducative s'acharne pendant trois ou quatre ans à ajouter quelques cuillerées de pommes ou de crème chantilly.

Si cette cuisine statistique peut fonctionner dans les exemples les plus tranchés, elle **pose la question de sa moralité, par le déterminisme qui la fonde.**

- **Tout ça... pour ça !**

N'en reste pas moins aussi la question fondamentale : **à quoi bon un tel classement, renouvelé chaque année ?** Le ministère avance deux raisons : **fournir des outils de comparaison pour aider les équipes éducatives à définir leurs objectifs, et répondre à un « devoir d'information » à l'égard des familles.** Pour la première, ces données chiffrées, plus fines que par le passé, peuvent désormais apporter un éclairage utile lors des débats sur les priorités que se fixe un établissement (surtout à l'heure où son autonomie va grandissant). Mais dans ce cas, **ces informations pourraient très bien être cantonnées à des échanges internes**, sans étendre les classements au-delà des départements ou des académies. Quant au devoir d'information du public, la chose paraît moins évidente. Alors que la carte scolaire perd de sa souplesse, que les jeux d'options se raréfient, et que la mixité sociale préoccupe à nouveau le ministère, les familles ont de moins en moins le choix des établissements où se trouvent scolarisés leurs enfants : le seul qu'il leur reste est plutôt à faire entre école publique →

→ ou école privée, c'est-à-dire **là où la comparaison est rarement favorable à la première.**

Le véritable danger pour la mixité sociale, aujourd'hui, n'est en effet déjà plus dans ces jeux de compétition, mais bien dans **l'incapacité du ministère à reconstruire une école de l'excellence publique, qui attirerait à nouveau les familles au détriment du privé.** Réduire les élèves à « des produits susceptibles de valeur ajoutée », comme on le voit, et entretenir l'esprit de concurrence par ces palmarès toujours dangereux à décrypter, prouve d'ailleurs à quel point l'esprit mercantile règne désormais aussi sur notre éducation.

Nouvelle menace sur les SEGPA

Le mercato va bon train actuellement **dans le cadre de la réforme du collège**, et les organisations syndicales voient passer dans les groupes de travaux des projets de circulaires plus surprenants les uns que les autres.

Comme si le démantèlement de notre collège et la soumission des personnels étaient déjà acquis, le ministère fait en effet preuve de toujours plus d'audace dans ses propositions. Ainsi, un projet de circulaire est apparu au début de ce mois concernant les classes SEGPA : **ces dernières seraient « dématérialisées », et pour tout dire, dissoutes.** Les élèves actuellement inscrits en SEGPA rejoindraient les classes de 6ème, et les professeurs spécialisés enseignant dans ces classes interviendraient désormais dans toutes les classes de collège, au même titre que leurs collègues.

Cette destruction programmée (au-delà des économies qu'elle générerait bien entendu), est encore une fois justifiée par le sacrosaint principe du « collège unique et pour tous ». **Ce rapprochement serait de plus censé encourager la « construction d'une nouvelle professionnalité des équipes »**, les professeurs des écoles spécialisés obtenant le glorieux titre de « personnel ressource » à l'occasion.

La FAEN dénonce encore une fois **cette utopie qui consiste à croire qu'il suffit de jeter les gens dans la même galère, au nom de l'égalité, pour qu'ils apprennent tous à ramer** : et cela est aussi vrai pour les élèves, que pour les professeurs ! Nous ne sommes pas dupes des réelles motivations (financières) qui amènent régulièrement la suppression des SEGPA sur le devant de la scène. Mais **le ministère ne doit pas non plus compter encore une fois sur les enseignants pour pallier les carences de son système de formation.** Quelques conseils échangés dans l'urgence entre collègues débordés face à des classes d'une hétérogénéité grandissante ne pourront jamais remplacer une réelle formation continue. Sur la pression de certains syndicats, la circulaire a finalement été écartée. **Mais elle avait tout de même trouvé entre-temps les faveurs du SE-UNSA et du SNUIPP...** Combien de temps avant que le projet ne revienne et que son contenu s'applique ?